

Place de Montbrillant 4
Courrier postal :
Place de Cornavin 1 - 1201 Genève

Tél 022 329 13 19
info@pro-velo-geneve.ch
www.pro-velo-geneve.ch
CCP : 12-23946-7

Election du Grand Conseil et du conseil d'Etat du 15 avril 2018 : Questionnaire aux partis
Réponses des VERTS GENEVOIS

Question 1 : Comment votre parti évalue-t-il le bilan « vélos » de la législature 2013-2018 ? Y a-t-il des avancées majeures ou des reculs significatifs en matière de mobilité cyclable au niveau cantonal ?

Le bilan est lacunaire. Mis à part quelques aménagements, comme la sécurisation de la piste cyclable le long de la route de Lausanne au niveau du Reposoir, il n'y a aucune grande avancée. L'inauguration du tronçon de la voie verte en couverture du CEVA sur la rive gauche est à saluer et à faire connaître comme bel exemple de pénétrante en mobilité douce. Le plan d'action de la mobilité douce est ambitieux, mais dans la pratique, la mise en œuvre est balbutiante. Enfin, si des crédits pour des aménagements ont été votés, ils ne concernent ni les « points noirs » cyclistes, ni les maillons les plus urgents à réaliser.

Question 2 : Que pense votre parti de la piste cyclable actuellement à l'essai sur le Pont du Mont-Blanc ?

Elle a le mérite d'exister enfin. Mais elle reste problématique car pas suffisamment sécurisée et surtout la sortie côté quai du Mont-Blanc est très dangereuse. De plus, dans leur état actuel, les aménagements rallongent considérablement la distance parcourue dans le sens rive droite- rive gauche, en contournant l'entrée du parking du Mont-Blanc.

Question 3 : Vélos en libre-service : Genève ne connaît toujours pas de système de vélos en libre-service en activité à l'échelle cantonale, comment évaluez-vous cette situation et quels sont les moyens d'y remédier ?

La majorité de droite du Grand Conseil, par son refus de voter un projet qui était mûr en 2013, porte la responsabilité de l'absence d'un VLS à Genève. Le nouveau projet qui a dû être mis sur pied n'est toujours pas en vigueur, malgré leur promesse d'une réalisation rapide. A force d'avoir mis les bâtons dans les roues des communes et des entités privées, Genève peut avoir honte aujourd'hui de n'avoir toujours pas de VLS. L'Etat doit certainement reprendre la main sur le dossier, de manière à avoir un système unifié et publique sur l'ensemble du territoire.

Question 4 : Partagez-vous les constats de la pétition lancée par le D^r Majno et le D^r Saudan pour encourager la mobilité douce comme moyen de déplacement non-polluant, préservant ainsi la santé de nos concitoyens ? (<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02020.pdf>).

Les Verts soutiennent pleinement cette pétition. Les questions de santé sont au cœur de la mobilité douce.

Question 5 : Comment votre parti évalue-t-il le réseau actuel de pistes et bandes cyclables, sa sécurité et son entretien ? Quelles mesures proposez-vous pour l'améliorer lors de la prochaine législature ?

Il manque aujourd'hui des pénétrantes sécurisées et des itinéraires urbains, continus et hors trafic bien signalés. Il faut de véritables autoroutes à vélo, à l'instar de ce qui est réalisé dans d'autres grandes villes européennes. L'Etat doit donner des moyens financiers

pour réaliser un réseau cyclable sûr et attractif L'occupation des aménagements cyclables par les deux-roues motorisés et par les voitures stationnées reste une vraie problématique.. Les améliorations passent aussi par l'engagement de spécialistes vélo à la Direction Générale des Transports. Il faut y inverser cette tendance qui a vu fondre les postes dévolus au vélo ainsi que le recommande la Cour des comptes.

Question 6 : Que pense votre parti de la mesure consistant à partager les surfaces entre piétons et vélos et de la manière dont l'Etat organise cette cohabitation ?

C'est une idée intéressante. Toutefois, Genève n'ayant pas cette culture de cohabitation, comme cela est notamment le cas à Berlin, il est essentiel de communiquer largement. Il faut également des largeurs suffisantes pour prévenir les conflits, à l'instar des voies couvertes à St-Jean. Les dernières réalisations n'ont été que des ouvertures de trottoirs aux vélos, n'augmentant en rien la place dévolue à la mobilité douce. A l'avenir, c'est au détriment de l'espace dévolue au trafic motorisé que de tels aménagements doivent voir le jour. En outre, une réflexion doit s'engager sur la problématique des différences de vitesse entre les vélos électriques et les piétons dans ces espaces.

Question 7 : Quelles mesures est-ce que votre parti compte mettre en place pour appliquer la loi sur la mobilité douce de 2011 (IN 144) ?

Proposer et voter des crédits pour permettre la mise en œuvre de cette initiative. Il faut également prévoir une augmentation des postes affectés à la mobilité douce au sein de la DGT.

Question 8 : Est-ce que votre parti est favorable au 30km/heure en ville hors du réseau routier primaire * ?

Oui ! Car la vitesse des véhicules motorisés est un des dangers majeur pour les usagers et usagères de la mobilité douce. Nous souhaitons toutefois que certains segments du réseau primaire qui traversent les secteurs urbains 1) et 2) puissent également bénéficier, de manière permanente, d'une vitesse des TIM limitée au 30 Km/heure. En effet, si cette mesure peut être testée localement (voir boulevard du Pont-d 'Arve) cela signifie qu'elle pourrait aussi être décrétée de manière permanente sur d'autres tronçons du même réseau primaire.

Question 9 : Est-ce que votre parti est favorable au développement des pénétrantes cyclables ?

Oui. Il est essentiel d'avoir des tracés directs et sécurisés, notamment pour les cyclistes pendulaires. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faut abandonner les itinéraires vélos hors trafic, notamment pour les familles et les enfants.

Questions 10 : Est-ce que votre parti estime que les budgets dédiés à la mobilité douce doivent être :

- a. nettement réduits
- b. réduits
- c. inchangés
- d. augmentés
- e. nettement augmentés

Commentaires/remarques :

Bravo pour le travail essentiel accompli par PRO VELO !